



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS**  
**Vendredi 15 mars 2024**

**PROCES-VERBAL**

**1. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 15 décembre 2023 (vote)**

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 15 décembre 2023.

**2. Arrêté des comptes sociaux, des comptes consolidés et affectation du résultat comptable (vote)**

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés modifié par l'article 136-1 de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière ;

Le Conseil d'administration arrête et approuve par 17 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, le compte financier de l'année 2023, qui fait apparaître les éléments suivants :

Article 1 :

- 24 438 ETPT sous plafond et 9 851 ETPT hors plafond
- 4 014 128 400 € d'autorisations d'engagement
- 3 985 896 684 € de crédits de paiement
- 111 212 707 € de solde budgétaire
- 120 791 147 € de variation de trésorerie
- - 13 117 293,92 € de résultat patrimonial
- 134 402 922 € de capacité d'autofinancement
- 1 323 514 € de variation de fonds de roulement

Article 2 :

Le Conseil d'administration décide par 17 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, d'affecter le résultat patrimonial négatif au compte « report à nouveau » à hauteur de 13 117 293,92 €.

Article 3 :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 4 :

Le Conseil d'administration arrête par 17 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, les comptes consolidés du groupe CNRS de l'année 2023, sur la base du périmètre de consolidation défini par délibération du conseil d'administration par la délibération du 23 octobre 2017, à savoir :

- Entités sous contrôle exclusif :
  - CNRS Editions SA ;
  - CNRS Innovation SA ;
  - CNRS Create.
  
- Entités sous contrôle conjoint :
  - la société civile Synchrotron Soleil ;
  - le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL) ;
  - l'Observatoire Européen Gravitationnel (EGO) ;
  - l'Institut de Radio-Astronomie Millimétrique (IRAM) ;
  - le Canada France Hawai Telescope Corporation (CFHTC) ;
  - le Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine (CERBM).

### 3. Budget rectificatif N°1-2024 (vote)

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

#### Article 1 :

Le Conseil d'administration vote par 19 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, les autorisations budgétaires suivantes :

- 24 891 ETPT sous plafond et 9 918 ETPT hors plafond
- 4 581 679 151 € en autorisations d'engagement dont :
  - 2 959 100 000 € en personnel
  - 1 554 954 484 € en fonctionnement, investissement non programmé
  - 67 624 667 € en investissement programmé
- 4 422 867 744 € en crédits de paiement
  - 2 959 100 000 € en personnel
  - 1 393 548 320 € en fonctionnement, investissement non programmé
  - 70 219 424 € en investissement programmé
- 4 050 282 784 € de prévisions de recettes
- - 372 584 960 € de solde budgétaire

#### Article 2 :

Le Conseil d'administration vote par 19 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, les prévisions comptables suivantes :

- - 425 155 549 € de variation de trésorerie
- - 258 369 547 € de résultat patrimonial
- -105 494 103 € de capacité d'autofinancement
- - 372 584 960 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

#### **4. Compte-rendu 2023 des décisions du PDG en matière de participation aux organismes dotés de la personnalité morale et orientations proposées pour 2024 (vote)**

Le Conseil d'administration prend acte à l'unanimité des décisions prises par le Président en 2023, dans le cadre de la délégation de pouvoir, en matière de participation du CNRS à des organismes dotés de la personnalité morale.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les orientations proposées pour 2024 en matière de participation du CNRS à des organismes dotés de la personnalité morale.

#### **5. Retrait du CNRS de la COMUE Lyon Saint-Etienne (vote)**

Le Conseil d'administration décide par 21 voix pour et 2 abstentions, le retrait du CNRS de la Communauté d'Universités et Etablissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » à compter du 19 juin 2024.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

#### **6. Concession de logements pour nécessité absolue de service (vote)**

L'arrêté du 17 décembre 2020 fixe les listes de fonctions des établissements publics (organismes de recherche) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte jusqu'au 31 décembre 2025.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration donne son accord à l'unanimité, pour l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service à Monsieur William Moulin, en qualité d'agent d'astreinte à la Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette, sur la commune de Gif-sur-Yvette (91), du 1er juin 2024 au 31 décembre 2025.

Fait à Paris, le 15 Mars 2024

Le Président

Antoine PETIT

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS**  
**15 mars 2024**

**Président de séance :**

M. Antoine PETIT

**Sont présents :**

Mme Claire GIRY

Mme Agathe ROLLAND\*

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV\*

M. Guillaume GELLE

M. Bruno MAQUART\*

Mme Sophie PATURLE-GUESNEROT

M. Paul-François FOURNIER

Mme Fabiola GIANOTTI \*

Mme Hélène VALADE

Mme Hélène CAZAUX-CHARLES

M. Nicolas CUDRE-MAUROUX

Mme Alexandra PRIEUX

M. Marko ERMAN

Mme Carole LE CLOIEREC\*

Mme Claudia ZLOTEA

Mme Maud LERICHE-KILLIJIAN

M. Boris GRALAK

M. Pierre-Yves SAILLANT

Mme Constantina BACALEXI

**Sont absents :**

M. Jean DALIBARD (pouvoir à Antoine PETIT)

Mme Nathalie DOMPNIER (pouvoir à Fabiola GIANOTTI)

M. Benjamin BERTRAND (pouvoir à Sophie PATURLE-GUESNEROT)

**Membres avec voix consultative :**

M. Olivier COUTARD

M. Christophe COUDROY

M. Marc DAVY

Mme Ghislaine BALA

M. Jean-Luc MOULLET

M. Alain SCHUHL

<b>Invités permanents :</b>	<b>Invités ponctuels :</b>
Mme Marie-Pauline GACOIN	Mme Elisabeth KOHLER
Mme Sabine DELIGNE	M. Eric CHAREYRE *
M. Eric LANCIAUX	Mme Virginie BONNAILLIE-NOËL
Mme Valérie HOSPITAL	Mme Florence PESTIE
Mme Catherine DELPECH	M. Bruno GERARD
Mme Claire GALLOUX	M. Thierry DAUXOIS
	M. Gilles PINAY

\*Présent en visio conférence